

Moudon, le 10 décembre 2025

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 9 décembre 2025
Présidence : Elsa Bonhert Deprez

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal **No 91/25**

Budget 2026

- vu le préavis de la Municipalité No 91/25 ;
- ouï le rapport de la commission de gestion et des finances (COGEFIN) ;
- attendu que ce préavis a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance ;

décide :

- adopte tel que présenté le budget 2026 de la Commune de Moudon présentant un excédent de produits de CHF 32'188.60,
- prend acte du plan des investissements pour la période 2026-2030,
- prend acte que le plafond d'endettement ne peut plus, en raison du nouveau référentiel comptable, être calculé comme défini dans le préavis 11/21 et est donc fixé au plafond officiel de CHF 69'000'000.- jusqu'à la fin de la législature.

Le préavis No 91/25 est accepté par 42 voix, 2 avis contraires et 4 abstentions.

Ainsi délibéré en séance du 9 décembre 2025.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL
La Présidente : La Secrétaire :

